



Rue de l'Hôtel de Ville, 1
5530 Yvoir
Tél: 082/ 61 03 10

**PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR
du 20 février 2018**

Présents : 16 membres de la CLDR/32 (dont 14 membres votants)	Absents/excusés : 16 membres
--	------------------------------

		Présents	excusés	absents			Présents	excusés	absents
Prénoms	Noms				Prénoms	Noms			
Bertrand	CUSTINNE	X			Thierry	LANNOY		X	

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Marcel	COLET	X		Etienne	DEFRESNE		X		
Julien	ROSIÈRE	X		Jean	QUEVRIN				X
Laurent	GERMAIN	X		Marie-Bernard	CRUCIFIX-GRANDJEAN		X		
Catherine	VANDE WALLE -FOSSION		X	Patrick	EVRARD	X			

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Marc	DE WIL	X		Jean-François	PINGET				X
				Christine	BOMBARDA				X
Eric	DARAS		X						
				Chantal	RESIMONT	X			
Sébastien	BODART	X		Benoît	LENOBLE	X			
Jean-Marie	FLAMEY	X		Philippe	DEPPE				X
Marie-France	LIBOIS	X		Daniel	ELIAS	X			
Marcelle	LEJEUNE								X
Axel	BLANCKAERT			Cédric	COMPERE	X			
Chantal	LAVERDISSE	X		Thierry	LESSIRE				X
				Francine	MARLAIR	X			
Daniel	BOUSSIFET								X
Anne	VANDENABEELE		X	Bruno	SCHIMP				X
Patricia	CARLY	X		Edith	GODEFROID				X

1. Approbation des PV des réunions du 2 octobre 2017, du 5 décembre 2017 et du 30 janvier 2018

Moyennant la prise en compte des remarques émises par mail, les PV des réunions du 2 octobre 2017, du 5 décembre 2017 et du 30 janvier 2018 sont approuvés à l'unanimité.

2. Rapport annuel 2017 – Approbation

Suite à la réunion du 30 janvier 2018, le document a été adapté, complété et corrigé.

La version finale a été transmise aux membres le 15 février 2018 afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

M. de Wil fait part des remarques suivantes concernant la page 3

- Ne faudrait pas scinder le paragraphe débutant par « Hors subsides PCDR », étant donné qu'il traite de deux projets bien distincts (Portail de la vie associative et PCM) .

- Une correction est à apporter au dernier paragraphe de la page : en effet, l'étude pour de nouvelles infrastructures sportives à Godinne permet de rencontrer les fiches 2.5 et 2.11 (et pas 2.10).

→ La CLDR approuve le rapport annuel 2017.

3. 6^{ème} convention – « Salle polyvalente de Mont » : présentation de l'avant-projet par le bureau d'étude

B. Custinne rappelle le rôle de la CLDR à ce stade de la procédure : il s'agit de s'assurer que l'avant-projet présenté répond bien aux objectifs fixés dans la fiche-projet modifiée telle qu'approuvée par la CLDR en date du 20 décembre 2016.

Il ne faut plus rouvrir un débat sur lequel on sait qu'il y a des divergences mais qui a été tranché à l'époque par la CLDR.

Ainsi, le surdimensionnement de la salle dont fait état A. Blanckaert dans son mail transmis aux membres et la CLDR est un élément qui ne peut plus être remis en cause maintenant et qui est tout à fait conforme à la fiche-projet votée en décembre 2016.

P. Evrard conteste ce point de vue et revendique le droit à un débat démocratique.

L'avant-projet est présenté par B. Custinne avec le soutien de l'architecte Alain Richard.

Comme expliqué lors des précédentes réunions, la volonté de la Commune est de répondre aux besoins actuels bien-sûr mais surtout de tenir compte des besoins futurs.

B. Lenoble approuve en précisant que si on regrette souvent d'avoir un bâtiment trop petit, on ne regrette jamais d'avoir quelque chose de trop grand.

Le programme retenu est le suivant :

- Salle polyvalente –capacité 300 places assises et 240 places assises à table
- Foyer d'accueil
- Scène de 40m² avec coulisses, et avant-scène démontable de 10m²
- Cloison mobile divisant la salle en deux parties
- Foyer des artistes
- Salle polyvalente à l'étage avec kitchenette
- Cuisine équipée semi-professionnelle
- Bar
- Locaux de rangement
- Sanitaires –locaux de service -réserves

→ Deux petites adaptations par rapport au projet transmis par mail : réduction des dimensions de la scène + suppression de la cave sous scène en raison du coût élevé de cette dernière (50.000 € HTVA).

En ce qui concerne la cloison amovible (estimée à 100.000 €, mais pourrait être moins cher), elle sera mise en option sous réserve de budget disponible. La CLDR souhaite vivement qu'elle soit mise en œuvre pour maximiser le potentiel d'occupation.

L'architecte précise qu'il a été alerté à plusieurs reprises par le bourgmestre sur les risques d'inondation du terrain et qu'il a par conséquent prévu toutes les mesures nécessaires pour gérer cette problématique.

Pour les extérieurs

- Parking paysagé de 70 places
- Espace polyvalent principal en lien avec l'entrée
- Terrasse en lien avec la salle
- Espace de convivialité en lien avec le foyer des artistes
- Espace de jeux pour enfants
- Espace pour pique-niques
- Connexion au sentier Nana
- Verger

Par rapport à l'avant-projet envoyé par mail avant la présente réunion, on propose de supprimer le parking « bis » qui reste coûteux pour une utilisation sporadique et qui pourra être aménagé ultérieurement par la commune si on constate une trop importante fréquence de stationnement rue Sous-le-Bois (gain de 15.000 € HTVA).

B. Custinne présente le tableau budgétaire (en annexe).

Il précise que le coût du bâtiment présente un dépassement de 50.000 € par rapport au budget de la Région Wallonne mais que ceci trouve son explication au niveau des surfaces (hall et locaux techniques) qui avaient été sous-estimées lors de l'élaboration de la fiche-projet. Pour le reste, le coût au m² estimé par M. Richard correspond au coût moyen estimé par la DGO3.

P. Evrard, redéfinit, à l'aide d'un power point, les besoins des associations et recadre la notion de maison rurale, en prenant comme comparaison la Maison Rurale de Bioul, inaugurée en 2015. Il met également en exergue l'absence de plan financier (il évalue les coûts de fonctionnement à 100.000 € par an, comprenant les frais d'entretien ; la gestion de la salle qui nécessitera peut-être une rémunération de personnel et les charges d'emprunt). Il resouligne la position excentrée de la salle dans la Commune.

En termes de mobilité, vu le potentiel urbanisable des terrains environnants, la viabilisation de la rue Sous-le-Bois devra être envisagée aussi. Tous ces coûts devront être supportés par la collectivité et ne pourront que détériorer les finances communales.

D. Elias estime que les questions de budget ne sont pas du ressort de la CLDR mais bien du Conseil communal.

En ce qui concerne le choix du parement, plusieurs membres sont choqués par l'utilisation de la tôle galvanisée et suggère un bardage en bois vu le contexte rural et boisé du site.

Ce point ne doit pas être tranché à ce stade mais l'architecte réclame un minimum de confiance sur ce choix dont il souhaite rester maître. Le bois est plus cher, il vieillit mal et pas uniformément.

Il mise plutôt sur les châssis pour avoir ce côté « rapport à la nature ».

En tout état de cause, des exemples de réalisation seront fournis avant le choix définitif.

En ce qui concerne les panneaux photovoltaïques, la CLDR n'en fait pas une priorité et souhaite qu'une étude soit réalisée pour pouvoir juger de la pertinence d'en placer vu l'occupation irrégulière des lieux.

En synthèse :

La CLDR valide l'avant-projet tel que présenté étant entendu que :

- **Les membres souhaitent une réflexion sur les parements (et si possible éviter le galvanisé, notamment sur le côté nord, au-dessus des baies vitrées)**
- **Les membres souhaitent fortement que la cloison amovible soit installée**
- **Les membres renvoient l'option du photovoltaïque au bureau d'étude**
- **8 membres (contre 4 et 2 abstentions) confirment le dimensionnement de la salle tel que présenté**

4. Projet de 7^{ème} convention – « Maison des associations de Godinne » - retour de la réunion du 15 février et adaptations éventuelles de la fiche-projet + avis

S. Bodart revient sur les revendications des associations telles que présentées lors de la réunion du 15 février et précisées dans un courrier adressé à la Commune :

1. En ce qui concerne la structure de gestion de la Maison rurale : celle-ci doit répondre à une ventilation de 60% de représentants de l'associatif et de 40% du secteur public ou toute autre proportion permettant à l'associatif de garder la main.
2. Le complexe de la Vieille Ferme reste l'endroit le plus privilégié pour une maison des associations: c'est au cœur du village, sécurisé, avec une variété d'espaces disponibles et qui, somme toute, sont peu occupés.
3. La proposition du Collège Communal de rénover le Kayak, dans le cadre du concept de Maison Rurale, n'est pas la solution plébiscitée par les différentes associations godinnoises. Elle ne serait envisageable que si une liaison avec l'Espace 27 était réalisée, permettant un accès sécurisé à la cour via la salle Meuse.
4. Il est nécessaire qu'une solution temporaire d'accueil pour les associations soit trouvée (point réglé en réunion : le S.I. a confirmé la mise à disposition gratuite de ses locaux aux associations)
5. Un plan d'actions précis pour la rénovation du Presbytère et des locaux du Patro doit obligatoirement être mené en parallèle.

B. Custinne précise que la réunion du 15 février s'est terminée sur un accord des associations sur le local du Kayak, aux conditions suivantes :

- La jonction avec la salle Meuse de l'espace 27 doit être réalisée ;
- Le Collège doit parallèlement entamer une réflexion et une analyse des coûts de rénovation des locaux paroissiaux et du presbytère.

Suite à la réunion, le Collège communal a marqué son accord sur les deux conditions

- La jonction avec l'Espace 27 sera réalisée même si elle doit se faire en dehors du PCDR ;
- Vu l'emploi du temps surchargé du service technique communal jusqu'au mois de juin, une estimation des coûts de rénovation des locaux du Patro sera réalisée en septembre.

S. Bodart n'est pas satisfait du contenu de la fiche remaniée qui reste trop vague et ne contient aucun engagement de la part de la Commune.

Comme signalé lors de la réunion avec les associations, B. Custinne précise qu'il ne peut en aucun cas engager la future majorité d'après élections sur la réalisation de travaux au Patro.

P. Evrard rappelle que la fiche initiale mettait l'accent sur la jeunesse et son intégration dans l'associatif. En choisissant le Kayak, on laisse clairement tomber le Patro. Pourquoi ne pas prévoir une fiche sur la rénovation du Patro ?

Il rappelle que le choix du Kayak n'est pas le choix des associations. Que l'accord qu'ils ont formulé en réunion est un choix par défaut vu que la Commune ne veut pas investir dans les locaux paroissiaux.

M. Colet confirme la position du Collège de ne pas souhaiter devenir propriétaire des locaux paroissiaux. Selon lui, pourquoi faudrait-il acheter ou avoir la charge d'un nouveau bâtiment alors qu'on est déjà propriétaire d'un bien dont les travaux de rénovation seraient moins coûteux ?

B. Custinne explique pourquoi la Commune ne veut pas se focaliser dans les locaux du Patro :

- il ne s'agit pas d'une propriété communale ;
- tout regrouper dans un seul local n'est pas l'idéal au vu des besoins de chaque association ;
- le bâtiment est constitué d'une juxtaposition de différents locaux, ce qui n'est pas l'idéal pour les locations privées ;
- la forte occupation des locaux par l'associatif bride les locations externes qui sont une source de rentrées financières non négligeables.

Il rappelle que la seule association qui risque de rester « sur sa faim » en cas de rénovation du kayak est le Patro ; les autres associations peuvent sans problème occuper les locaux rénovés, même si ce n'est pas leur premier choix.

Selon P. Evrard et S. Bodart, le choix du kayak est un choix « par défaut » de la part des associations godinnoise et qu'il n'y a guère d'enthousiasme.

B. Custinne regrette que l'avis de l'associatif godinnois (relayé par S. Bodart) reste à ce point réservé étant donné la réunion du 15 février et le consensus qui s'en était dégagé, d'autant que le Collège avait validé les deux conditions qui permettaient d'avancer dans le projet. Il s'étonne de cette marche arrière et propose, puisque toutes les conditions étaient réunies, d'avancer, même en précisant certains éléments de la fiche-projet.

Et de préciser néanmoins que vu le court délai entre les deux réunions, le PV de la réunion avec les associations n'a pas encore été transmis à celles-ci.

Face à cette situation, et constatant qu'il n'a pas (plus) véritablement de consensus voire d'adhésion au projet tel que présenté, la CLDR décide de n'émettre aucun avis sur l'activation de cette fiche-projet et de reporter la réflexion sur le sujet.

Dans l'intervalle, une nouvelle réunion avec les associations aura lieu étant entendu qu'il n'est pas possible avant septembre d'analyser et d'estimer le coût des travaux des locaux du Patro et que l'actuel Collège ne prendra pas plus d'engagements (qui lieraient les futurs élus communaux) sur la question de l'éventuelle rénovation de ceux-ci. Il sera donc proposé aux associations de :

- soit avancer sur le projet Kayak-Espace 27 dès maintenant (et de mener en parallèle la réflexion sur les locaux du Patro comme validé par le Collège). Et dans ce cas de figure, on présentera la fiche-projet adaptée sur laquelle des remarques pourront être proposées et soumises à la CLDR.
- soit maintenir l'analyse des coûts des travaux du patro pour septembre 2018 et de reporter la réflexion sur la fiche-projet à la prochaine législature lorsque toutes les données seront connues (coûts, sources de financement, etc.).

S. Bodart reconnaît ne pas être pressé et marque son accord pour l'organisation d'une nouvelle réunion avec les associations.

C. Compere propose que, lorsque le dossier reviendra en CLDR, une visite des deux bâtiments soit organisée pour les membres de la CLDR qui le souhaitent ; proposition validée.

La réunion se clôture à 23h25.

Vu l'heure avancée, l'état d'avancement des autres dossiers (y compris le projet de centre sportif à Godinne) sera exposé lors de la prochaine réunion.